

Quelques points concernant la concertation avec la population qui s'est limitée à un exposé sommaire du projet pour chaque réunion d'information.

**Des tracés de zonages manquent de précision :
des propriétés sont entamées de manière insidieuse par des tracés contradictoires,
imprécis, non cotés...**

Si le dossier de PLU avait été consultable, nous l'aurions constaté...

**Des zones ont changé de désignation.
A proximité de l'école maternelle, la municipalité a souhaité acquérir
des terrains désignés non constructibles au POS. Elle a demandé une dérogation au SCOTAM afin
de reclasser ce terrain UB dans le PLU : le projet était de réaliser une extension de l'école
maternelle et un préau pour la même école...
L'EPF Lorraine a récemment concrétisé la transaction :
moins de 5000 € pour plus de 30 ares...
Pendant ce temps, et malgré nos demandes,
nous n'avons pas pu consulter le PLU en projet !
Depuis le 28 avril dernier, nous pouvons constater que ces terrains
sont effectivement classés UB dans le nouveau PLU.
Le prix consenti aux propriétaires est vraiment dérisoire
au vu de la valeur réelle de ces terrains dans le PLU.**

**Doit-on accepter de telles pratiques ?
A qui le tour... ?**

Des maisons sont absentes sur le plan de zonage.

Si le dossier de PLU avait été consultable, nous aurions pu le constater...

**Les documents disponibles dans le dossier de PLU contredisent la présentation que nous a faite
notre municipalité le 26 mai 2010 concernant le projet d'aménagement du quartier Mimaisonnette.**

Si le dossier de PLU avait été consultable, nous l'aurions constaté...

**Des propriétés risquent d'être inscrites dans des coulées vertes,
leurs propriétaires ne peuvent pas savoir s'ils sont concernés
les Pierrevillois ne sont pas informés sur ce sujet !**

Lors de la réunion publique du 17 novembre 2010,
les questions relatives aux problèmes particuliers ne devaient pas être abordés :
c'était de toute façon impossible dans la mesure où la présentation
s'est faite par la projection de deux diapositives :
une pour la moitié Ouest et l'autre pour la moitié Est du ban communal.
Il était donc impossible d'apprécier la position d'une quelconque limite de zonage.
Alors que dire des limites de zonage des coulées vertes qui n'y figuraient pas !

Si le dossier de PLU avait été consultable, nous l'aurions constaté...

Certaines propriétés classées 2NA au POS sont déclassées en Jardins au PLU
contre le souhait de leurs propriétaires.

D'autres propriétés classées 2NA au POS restent classées 2AU au PLU
contre le souhait de leurs propriétaires qui souhaitent qu'elles soient déclassées en Jardins
(cela ne remettait pourtant pas en cause les projets d'aménagement si ce n'est dans leur étendue).

Comment parler alors de concertation.

En conseil municipal du 22 décembre 2010,
au point relatif à l'arrêt du PLU,

M. le Maire **a fait observer ironiquement** au conseil municipal,
que le cahier de concertation relatif au projet de PLU ouvert en 2004,
ne contenait aucune observation.

Dans le cadre d'une concertation, qu'elle est la mission d'un maire?

Depuis octobre 2007,
**si ce cahier n'avait pas été dissimulé,
il aurait recueilli des remarques**
comme les deux cahiers de concertation du projet Mimaisonnette
qui d'ailleurs contiennent nombre d'observations
qui peuvent s'inscrire elles aussi dans la concertation du projet de PLU.

Les bases d'analyse décrites dans le livret 1 font état de l'absence d'exploitations agricoles
dont le siège est situé sur le territoire de la commune.

C'est faux, et c'est affiché en mairie !

En mairie, le feuillet 2138 communiqué chaque année par le centre des impôts et intitulé
« Liste de classement des exploitations de polyculture »
fait état des trois exploitations dont le siège est à Pierrevillers

Dans le dossier de PLU qui nous est présenté :

- certaines bases d'analyse sont fausses ;
 - des tracés de zonage sont imprécis ;
 - il est impossible de positionner certains tracés de zonage ;
 - des tracés de zonage semblent absents ;
 - les représentations de certaines constructions ;
présentes au POS sont manquantes au PLU ;
 - des habitants se plaignent qu'on leur ait dissimulé certains projets ;
 - des habitants se plaignent qu'on leur ait dissimulé le dossier ;
- etc....

<p>Le PLU qui nous est présenté peut-il rester en l'état ?</p>
